

Ville de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS (Allier)

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FÉVRIER 2024
N° 2024-01**

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février, à vingt Heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS se sont réunis à la Mairie de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS sous la Présidence de Mme Elisabeth CUISSET, Maire.

La convocation a été faite le dix-neuf février deux mil vingt-quatre.

Étaient présents : Mme CUISSET (Maire) - MM. MEUNIER – MERCIER – Mme CHALET – M. DUPONT – Mme BUISSON – M. RAMUS (Adjoints) – M. CASSIN – Mmes GOY - CATCEL – MM. BURGAT – POURTIER – RIGAUD – GUERRIER – Mmes TARNOWSKI – CUBIZOLLE – COUPERIER – MAMBIE – MM. MAYET – LIOGIER – RATINIER – GUYOT.

Ont donné procuration : Mme GOULFERT à Mme CHALET
Mme CASSIN à Mme BUISSON
M. BOURDEAUX à M. RAMUS
Mme TEYSSOT à M. CASSIN
Mme CRISTAU à M. GUYOT

Secrétaire de séance : Mme Martine BUISSON

Ouverture de la séance à 20 h 30.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

II. DÉCISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations du conseil municipal accordées au Maire, par délibération n°01 du 06 décembre 2022, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises :

- décision n° 2023-23 du 19 décembre 2023 – Prestations de services d'assurance – Protection statutaire du personnel communal – Marché d'assurance – Avenant au certificat d'adhésion n°42544491K0001002 : le taux de cotisation passe de 6,58 % à 7,01 % à compter du 1^{er} janvier 2024 et la base de remboursement des indemnités journalières est ramené à 80 % au lieu de 100 %.
- décision n° 2023-24 du 21 décembre 2023 – Refonte du site internet : contrat signé avec la société UTOPIA pour un montant total de 7 785,16 € HT.
- décision n° 2023-25 du 28 décembre 2023 – Ligne de trésorerie – Contractualisation pour un montant de 200 000 € pour une durée de 12 mois au taux de référence €ster + marge 0,38 %.
- décision n° 2024-01 du 02 janvier 2024 – Bail professionnel – Pôle médical Simone-Veil avec la SCM CENTRE MEDICAL – Loyer mensuel fixé à 900 €.
- décision n° 2024-02 du 02 janvier 2024 – Bail professionnel – Pôle médical Simone-Veil avec le Docteur GIRAUD Aurélien – Loyer mensuel fixé à 450 €.
- décision n° 2024-03 du 02 janvier 2024 – Bail professionnel – Pôle médical Simone-Veil avec le Docteur SINET-TENEAU Adeline – Loyer mensuel fixé à 450 €.
- concession n° 3134 du 15 décembre 2023 – Renouvellement d'une concession pleine terre 3 corps 15 ans – Mme Murielle CANONNE
- concession n° 3135 du 05 janvier 2024 – Renouvellement d'une case au columbarium 15 ans – Mme Paulette DENIS
- concession n° 3136 du 26 janvier 2024 – Acquisition d'une concession caveau 3 corps 30 ans – M. Didier MIGLIACCIO
- concession n° 3137 du 26 janvier 2024 – Acquisition d'une concession caveau 2 corps 30 ans – M. Daniel GONDEAU

III. AFFAIRES BUDGÉTAIRES – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024 (délibération n° 01)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (Mmes COUPERIER – MAMBIE - MM. MAYET – LIOGIER ne prennent pas part au vote) l'ouverture de crédits d'investissement, par anticipation avant le vote du budget primitif 2024, comme suit, afin de permettre l'acquisition urgente de matériel bureautique pour la mairie :

Budget principal

Chapitre 21 – Article 21838 (Autre matériel informatique)

Programme 209 Acquisition matériel

3 200 €

IV. PERSONNEL

1) Contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028 (délibération n° 02)

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion de l'Allier de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée afin de couvrir les risques statutaires pour les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL.

2) Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (délibération n° 03)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de confier au Centre de Gestion de l'Allier la gestion de ce dispositif à titre gratuit, approuve la convention à intervenir et autorise Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

3) Modification du tableau des effectifs

a) Suppression de postes – Filière administrative (délibération n° 04)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (Mmes COUPERIER – MAMBIE - MM. MAYET – LIOGIER ne prennent pas part au vote) la suppression des postes non pourvus suite au recrutement d'un agent pour la gestion du dispositif de délivrance des CNI/passeports, à savoir :

- Adjoint administratif principal 2^e classe à temps non complet (17,5/35^e)
- Adjoint administratif principal 1^e classe à temps non complet (17,5/35^e)

M. Mayet rappelle que toute création de postes doit donner lieu à une prévision de crédits au budget.

Il souhaiterait que le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel soient communiqués au conseil municipal.

Mme le Maire indique que les emplois non pourvus sont supprimés dès la séance du conseil municipal qui suit.

b) Création d'un emploi non permanent – Accueil périscolaire (délibération n° 05)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (4 heures le mercredi matin en période scolaire), à compter du 1^{er} mars 2024, qui sera pourvu par un agent contractuel de droit public pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à l'accueil périscolaire et autorise Mme le Maire à recruter pour répondre à ce besoin temporaire et à prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

c) Création d'un emploi non permanent – CTINA (délibération n° 06)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 6 mois, qui sera pourvu par un agent contractuel de droit public pour assurer des travaux liés à un accroissement saisonnier d'activité au Centre Technique Intercommunal Nord Agglomération, autorise Mme le maire à recruter pour répondre à ce besoin temporaire et à prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Le coût de cet agent sera réparti comme suit entre les 4 communes :

- Billy : 50 %
- Magnet : 16,67 %
- Seuillet : 16,67 %
- Saint-Germain-des-Fossés : 16,66 %.

M. Mayet demande quels critères sont retenus pour la sélection des candidatures.

Mme le Maire précise qu'il est tenu compte essentiellement des compétences nécessaires pour occuper les fonctions et la proximité.

d) Modification du temps de travail annualisé d'un agent (délibération n° 07)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du temps de travail annualisé du poste d'adjoint technique territorial occupé par Mme Anne THERRIAUD, à compter du 1^{er} avril 2024, de 21,75/35^e à 24/35^e.

Suite aux interrogations de Mme Mambié, Mme le Maire précise que la commune rémunère jusqu'à présent à l'agent des heures complémentaires. Cette mission étant pérenne, il est plus judicieux d'augmenter le temps de travail annualisé de l'agent.

V. CONVENTIONS

1) Convention avec Vichy Communauté – Interventions en milieu scolaire (délibération n° 08)

Le conseil municipal approuve par à l'unanimité la convention proposée par Vichy Communauté afin de permettre aux écoles élémentaires de la commune de bénéficier d'interventions musicales en milieu scolaire financées par la communauté d'agglomération, pendant l'année scolaire 2023/2024, et autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

VI. RYTHMES SCOLAIRES – RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION POUR UNE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUR 4 JOURS (délibération n° 09)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien de la semaine de 4 jours, selon les horaires suivants, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, conformément à l'avis des 3 conseils d'école :

	Matin		Pause méridienne	Après-midi	
	Rentrée	Sortie	Durée	Rentrée	Sortie
Ecole maternelle	8 h 45	11 h 55	1 h 45	13 h 40	16 h 30
Ecole CHLPH	8 h 45	12 h 05	1 h 30	13 h 35	16 h 15
Ecole des Aures	8 h 45	12 h 15	1 h 30	13 h 45	16 h 15

VII. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (délibération n° 10)

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la présentation du débat d'orientation budgétaire et du programme prévisionnel pluriannuel d'investissements.

Remarques de M. Mayet concernant le rapport d'orientation budgétaire

Le document présenté n'est pas conforme car il ne présente pas d'analyse prospective au niveau des crédits budgétaires, de l'endettement, de la CAF brute et de la CAF nette, des subventions à solliciter pour les travaux d'investissement au-delà de 2024...

Mme le Maire remercie les services du Service de Gestion Comptable et la DGS pour la qualité des documents produits.

Il ne comprend aucune donnée sur les recettes de fonctionnement attendues au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants, et les impôts en général. Mme le Maire rappelle que la DDFIP avait avancé la somme d'environ 13 000 €.

Les données concernant les chômeurs pourraient être complétées par l'évolution des bénéficiaires du RSA : la dimension sociale est délaissée.

Concernant la crise énergétique, les travaux d'isolation du gymnase repoussés et l'étalement du programme LED sur plusieurs exercices auront un impact sur les dépenses de fonctionnement.

La commune a-t-elle les capacités financières pour supporter la rénovation de la rue Pierre Sépard telle que prévue au RCVCB ? A l'occasion de la démolition de l'immeuble Roche, le devenir de la chapelle n'est pas évoquée alors qu'une discussion avec le diocèse pourrait être menée.

Questions de M. Mayet concernant le programme prévisionnel pluriannuel d'investissements

- les travaux de mise aux normes électriques et de signalétique touristique au Prieuré sont-ils abandonnés ?

Mme le Maire répond qu'ils sont reportés en raison de leur coût mais également en ce qui concerne la signalétique, de la candidature du site à l'UNESCO dont il faudra tenir compte.

- les travaux pour l'aire de jeux Rue du Moulin Froid n'apparaissent plus ?

M. Dupont indique que les travaux à réaliser se résument, dans l'immédiat, à la sécurisation du site afin d'interdire l'accès aux véhicules.

- qu'en est-il des robots de tonte au stade ?

M. Dupont précise que l'expérimentation qui a été réalisée n'est pas concluante car les robots sont commandés par une antenne très sensible ; il y avait donc de nombreux dysfonctionnements et pannes.

Une nouvelle expérimentation est en cours avec des appareils guidés par satellite.

- qu'en est-il de la création des WC handicapés au stade ?

M. Mercier répond que ceux-ci doivent être intégrés dans un programme global de travaux au stade car le PPRI ne permet pas de réaliser plusieurs tranches de travaux dans le périmètre concerné.

- l'isolation extérieure du gymnase est reportée ?

Mme le Maire indique que le montant des travaux à réaliser ne peut être budgété cette année.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

1) Attribution des subventions – Remerciements

Mme le Maire fait part des remerciements reçus suite à l'attribution d'une subvention à l'association pour le don du sang bénévole de Saint-Germain-des-Fossés et sa région

A l'issue de la séance, Mme Chalet informe le conseil municipal de l'avancée des travaux de création du nouveau site internet avec la société UTOPIA et invite les conseillers municipaux à lui faire part du contenu qu'ils souhaiteraient voir apparaître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.